

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Généralités et Champ d'application

Les Produits (ci-après également désignés par le terme "marchandises", "inventaire" ou "stock") figurant sur un bon de commande, un bordereau d'expédition, un bordereau de réception de marchandises et/ou une facture de vente, ou autrement livrés ou à livrer, sont vendus et livrés par BeOne Medicines France SARL ("la Société") uniquement sur la base des conditions générales de vente et de livraison suivantes ("Conditions Générales de Vente" ou "CGV") qui remplacent toutes les conditions générales de vente précédentes, expresses ou implicites, de la société, de la personne ou de l'entreprise qui achète les Produits ("l'Acheteur"). La commande d'un ordre d'achat par un Acheteur est considérée comme une offre de contrat contraignante et vaut acceptation par l'Acheteur des présentes Conditions Générales de Vente. Les conditions générales de l'Acheteur, ou toutes autres conditions que l'Acheteur cherche à imposer ou à incorporer, ou qui découlent du commerce, de la coutume, de la pratique ou du cours des affaires précédentes, sont expressément exclues par les présentes, et ceci même si la Société ne s'y oppose pas expressément.

Les termes de tout contrat conclu par la Société pour la fourniture de Produits à un Acheteur seront constitués des présentes Conditions Générales de Vente, des termes exprès du formulaire imprimé de la Société relatif au bon de commande, au bordereau d'expédition, au bordereau de réception des Produits et/ou à la facture de vente (tout ceci étant ci-après dénommé le "Contrat de vente" ou "Contrat") ainsi que des termes de tout autre document expressément mentionné dans le Contrat de Vente, et ledit Contrat remplace toutes les discussions, négociations et accords précédents relatifs à la fourniture des Produits.

La Société ne sera pas liée par une commande de Produits passée par l'Acheteur (que cette commande se présente ou non comme une acceptation d'un devis ou d'une offre faite par la Société) tant et aussi longtemps que la Société, ou son prestataire de services logistiques, n'émet pas un Contrat de Vente concernant ces Produits. Toute modification, annulation ou renonciation aux présentes Conditions Générales de Vente ne sera effective que si elle est faite par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la Société. Toute disposition incluse dans la documentation de l'Acheteur à la suite d'une offre commerciale ou d'un Contrat qui modifie les présentes Conditions Générales de Vente sera considérée comme nulle et non avenue, sauf si elle résulte expressément d'un accord écrit des représentants autorisés de la Société.

### 2. Prix

Dans la mesure permise par la loi, si des circonstances exceptionnelles (par exemple des augmentations de coûts des Produits à livrer qui ne pouvaient pas être prévues au moment de la conclusion de la vente et dont la Société n'est pas responsable), survenues entre l'acceptation de la commande et la livraison des Produits, affectent l'équilibre économique du Contrat de Vente, les prix et les conditions de paiement pourront être modifiés dans la mesure nécessaire pour rétablir l'équilibre économique entre les parties. Dans un tel cas, la Société doit informer l'Acheteur, qui aura ainsi la possibilité d'annuler sa commande dans un délai de sept (7) jours après la prise de connaissance du nouveau prix. Si l'Acheteur tarde à réagir dans ce délai, les nouvelles conditions seront considérées comme acceptées par l'Acheteur et s'appliqueront à la vente.

Sauf indication contractuelle contraire, tous les prix indiqués, y compris les remises éventuelles, s'entendent hors frais de transport, d'assurance et de fret et ne comprennent pas la TVA ou toute autre taxe, surcharge ou imposition imposée par les autorités compétentes, stipulés à la date de l'expédition, qui sont payables par l'Acheteur. Par conséquent, tous les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

En outre, la Société se réserve le droit d'appliquer des frais de transport d'un montant de cinq cent (500) euros hors TVA par commande dans l'hypothèse où l'Acheteur passerait commande de moins de douze (12) boîtes de Produits pour ladite commande de Produit.

### 3. Conditions de Paiement

Sauf indication contraire dans le Contrat, les paiements doivent être intégralement effectués dans les (a) trente (30) jours à compter de la date de facturation pour les établissements privés conformément au code de commerce ou (b) dans les cinquante (50) jours à compter de la date de facturation pour les établissements publics conformément au code de la commande publique ("Date d'échéance"). Le délai de paiement est essentiel. Le défaut de paiement d'une facture sera

considéré comme un manquement fondamental de l'Acheteur, ce qui implique que l'Acheteur est en défaut de paiement. En cas de retard de paiement de l'Acheteur, la Société est en droit de suspendre les livraisons ultérieures pendant la durée du retard. La Société appliquera également de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate des sommes dues ainsi que le paiement de pénalités de retard au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal sur la base des sommes non réglées et d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement telle que prévue aux Articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, sans préjudice des dommages-intérêts et autres frais que la Société se réserve le droit de réclamer.

Les prétentions pour d'autres dommages causés par le retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de retard, demeurent réservées dans la mesure maximale autorisée par le droit applicable.

L'Acheteur n'a pas le droit de réclamer un crédit, une compensation ou une demande reconventionnelle à l'encontre de la Société afin de justifier la rétention du paiement de tout ou partie des montants dus à la Société, à moins que la réclamation de l'Acheteur ne soit basée sur le même Contrat et ne soit incontestée, en état d'être jugée ou juridiquement exécutoire. Ce dernier cas suppose que le droit applicable n'en dispose pas autrement.

Un paiement est considéré comme reçu uniquement si et dans la mesure où la Société peut disposer du montant librement.

#### **4. Dates de Livraison**

Toute date de livraison des Produits, spécifiée dans la commande de l'Acheteur ou autrement convenue par la Société, sera estimée par la Société aussi précisément que possible mais n'est pas garantie et, en cas de non-respect de cette date, la seule obligation de la Société sera de livrer les Produits en question dans un délai raisonnable par la suite.

#### **5. Livraison**

Sauf accord contraire écrit de la Société, les Produits seront considérés comme livrés à l'Acheteur à la première occurrence de la livraison à l'adresse spécifiée par l'Acheteur (selon l'Incoterm 2020 DAP – Delivered at Place – Rendu au lieu de Destination), soit par la Société ou son agent de livraison, soit par un transporteur habituel. Si la Société a proposé les Produits commandés à l'Acheteur conformément au Contrat et que l'Acheteur ne les a pas acceptés à temps, l'Acheteur est en demeure du créancier. Avec l'établissement de la demeure du créancier, le risque est transféré à l'Acheteur.

La Société sera en droit de déterminer l'itinéraire et le mode de livraison des Produits et aura notamment l'autorisation de l'Acheteur de conclure avec tout transporteur les contrats que la Société jugera raisonnables.

La Société a le droit d'effectuer des livraisons partielles. Dans ce cas, chaque livraison partielle sera considérée comme constituant un contrat distinct auquel s'appliquent les présentes Conditions Générales de Vente.

#### **6. Transfert de Risque**

Le risque lié aux Produits est transféré à l'Acheteur au moment de la livraison conformément aux Incoterms convenus ou, si cela est antérieur, au moment où ils sont mis à la disposition de l'Acheteur. Toutefois, si la livraison est retardée en raison de circonstances causées par l'Acheteur ou dont il est responsable (par exemple, l'incapacité de l'Acheteur à fournir à la Société des instructions de livraison adéquates ou toute autre instruction pertinente pour la fourniture des Produits), le risque de perte sera transféré à l'Acheteur dès la notification par la Société que les Produits sont prêts à être expédiés.

#### **7. Qualité des Produits**

La Société garantit qu'au moment de la livraison, les Produits sont conformes aux autorisations de mise sur le marché pertinentes et à toutes les normes de qualité obligatoires requises par les réglementations applicables dans la mesure où elles s'appliquent aux Produits.

#### **8. Quantités**

L'Acheteur s'engage à commander à des intervalles raisonnables, convenus avec la Société, en tenant compte des quantités concernées. Les commandes doivent être soumises par écrit.

Si l'Acheteur accepte la livraison d'une quantité supérieure ou inférieure à celle convenue, la valeur facturée des produits sera ajustée en conséquence et l'Acheteur devra payer la valeur ajustée.

## **9. Réserve de propriété**

(a) Nonobstant la livraison à l'Acheteur, la propriété juridique ou économique des Produits ne sera pas transférée à l'Acheteur tant que l'Acheteur n'aura pas payé à la Société toutes les sommes dues et payables par lui (et par tout membre du groupe de l'Acheteur si l'Acheteur est une société).

(b) L'Acheteur accorde par la présente à la Société, à son personnel et à ses agents le droit d'entrer dans les locaux de l'Acheteur pour s'assurer que la condition (c) ci-dessous est respectée par l'Acheteur et/ou, si la Société a révoqué le droit de revente de l'Acheteur conformément à la condition (e) ci-dessous, pour récupérer les Produits dont la propriété n'a pas encore été transférée à l'Acheteur.

(c) Tant que la propriété des Produits n'a pas été transférée à l'Acheteur, celui-ci détient les Produits en tant que dépositaire de la Société (marchandises sous réserve de propriété). L'Acheteur agissant en tant que dépositaire doit s'assurer que les Produits sous réserve de propriété sont clairement identifiables comme appartenant à la Société et sont stockés séparément des autres Produits.

(d) Le droit de revente de l'Acheteur peut être révoqué par la Société avec effet immédiat, par notification orale ou écrite à l'Acheteur, si l'Acheteur est en défaut de paiement d'une somme due, et il expire automatiquement si un administrateur judiciaire est nommé sur les actifs de l'Acheteur ou si une personne est autorisée à faire valoir sa créance par voie d'exécution forcée sur les actifs se trouvant dans les locaux de l'Acheteur, ou si un jugement est prononcé à l'encontre de l'Acheteur et n'est pas payé dans un délai de sept jours, ou si une demande d'ordonnance de mise sous séquestre de l'Acheteur est déposée, ou si une demande de liquidation de l'Acheteur est déposée ou si une décision de liquidation de l'Acheteur est notifiée, ou si l'Acheteur est insolvable ou réputé insolvable au sens de la législation en matière d'insolvabilité applicable.

(e) L'Acheteur n'est pas autorisé à donner en gage ou d'accorder une garantie de quelque manière que ce soit sur toute dette sur ou à l'égard de l'un des Produits qui restent la propriété de la Société.

## **10. Force Majeure**

La Société est exonérée de toute responsabilité en vertu d'un contrat contenant les présentes CGV si et dans la mesure où la Société est en défaut ou n'est plus en mesure d'exécuter ses obligations en raison d'un événement ou de circonstances échappant à son contrôle raisonnable, pendant la durée et dans la mesure où la Société n'est plus en mesure de les exécuter. De tels événements et circonstances échappant au contrôle de l'entreprise comprennent, entre autres, les cas suivants: les grèves, lock-out ou autres conflits du travail, les troubles publics, les émeutes, les révolutions, les hostilités, les guerres (déclarées officiellement ou non), les épidémies, les pandémies, les incendies, les tremblements de terre, les tempêtes, les inondations et autres événements et circonstances de force majeure tels que les ordres gouvernementaux ou légaux, les demandes ou actions de gouvernements ou d'autorités gouvernementales ou administratives, les difficultés de transport et de travail ou autres causes, similaires ou non.

## **11. Réclamations et Retours**

Lors de la réception des Produits livrés par le fournisseur, l'Acheteur vérifie que le nombre de Produits reçus correspond au nombre indiqué sur le bon de livraison et consigne immédiatement toute différence numérique ou tout dommage extérieur apparent sur le bon de livraison du fournisseur et par notification écrite au fournisseur et à la Société. La Société ne prendra en compte les réclamations pour dommage, manque ou erreur de livraison que si elles sont signalées dans les cinq (5) jours suivant la réception des Produits, et les réclamations pour non-livraison que si elles sont signalées dans les dix (10) jours suivant la réception des Produits. Si une réclamation est signalée de cette manière, la seule responsabilité de la Société se limite au remplacement ou à la nouvelle livraison des Produits en question, et l'Acheteur n'a droit à aucun autre dédommagement. La Société n'assume aucune responsabilité pour les réclamations qui ne sont pas notifiées dans ces délais.

Les Produits ne doivent pas être retournés sans l'autorisation expresse écrite et les instructions de la Société. Les Produits retournés ne seront pas acceptés si ces instructions ne sont pas suivies. La Société doit disposer d'une possibilité raisonnable d'examiner tout défaut allégué. L'Acheteur n'est pas autorisé à retenir tout ou partie des paiements dus pour les Produits vendus en raison d'un prétendu défaut ou d'une autre réclamation à l'encontre de la Société, à moins que ledit défaut, ou ladite réclamation, n'ait été notifié par écrit conformément aux CGV et reconnu par la Société, et que la Société n'accepte par écrit une telle retenue, par un écrit signé par son représentant dûment autorisé.

## **12. Réglementation**

L'Acheteur déclare et garantit qu'il est autorisé à acheter les Produits conformément à la législation en vigueur. L'Acheteur mènera toutes les activités liées aux Produits conformément aux lois, réglementations et directives applicables, y compris, entre autres, la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain (et ses modifications ultérieures) et les directives de l'UE relatives aux bonnes pratiques de distribution. Si l'Acheteur est un grossiste qui a déjà conclu un accord spécifique et autonome avec la Société, la vente des Produits est uniquement soumise à cet accord spécifique et autonome conclu avec ce grossiste.

En cas de rappel de lot, l'Acheteur accepte de coopérer avec la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires pour retirer le lot concerné du marché. Afin de faciliter un éventuel rappel de lot, l'Acheteur tiendra des registres appropriés, tels que les numéros de lot correspondants et toutes les quantités relatives à toutes les ventes, ainsi que les informations correspondantes sur les clients concernés.

L'Acheteur doit immédiatement informer la Société par écrit de tout Produit contrefait ou soupçonné d'être contrefait ou commercialisé illégalement par la Société dès qu'il en a connaissance, par exemple par e-mail à [productcomplaints@beonemed.com](mailto:productcomplaints@beonemed.com). L'Acheteur s'engage à coopérer pleinement avec la Société dans le cadre de toute enquête relative aux incidents susmentionnés.

L'Acheteur ne peut revendre les Produits qu'à des personnes autorisées à acheter les Produits conformément à la législation en vigueur et, dans le cas d'un grossiste, uniquement conformément à l'accord spécifique et autonome applicable à un grossiste. L'Acheteur ne peut pas offrir ou vendre les Produits, directement ou indirectement, à une personne située dans un pays en dehors de l'Espace économique européen (EEE), en dehors de la Suisse ou en dehors du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (RU). Aucune disposition des présentes CGV ne doit être interprétée comme empêchant l'Acheteur d'utiliser ou de revendre les Produits dans un pays situé dans l'Espace économique européen (EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (RU), ou de les distribuer de toute autre manière qui constituerait ou entraînerait une violation des règles de concurrence applicables.

## **13. Limitation de Responsabilité**

L'Acheteur reconnaît qu'il n'est lié par aucune déclaration, promesse ou représentation faite ou donnée par ou au nom de la Société ou de ses représentants qui n'est pas expressément énoncée dans les présentes.

La responsabilité légale de la Société en matière d'indemnisation est limitée comme suit :

(1) La responsabilité de la Société en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est limitée au montant des dommages typiquement prévisibles lors de la conclusion du Contrat. La Société n'est pas responsable de la violation d'obligations contractuelles non essentielles.

(2) La limitation de responsabilité susmentionnée ne s'applique pas en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence grave, en cas de dommages corporels causés par faute, ainsi que pour une responsabilité selon la loi sur la responsabilité du fait des Produits et d'autres faits de responsabilité obligatoires, notamment selon la loi sur les médicaments. En outre, elle ne s'applique pas si et dans la mesure où la Société a assumé une garantie.

L'Acheteur est tenu de prendre toutes les mesures raisonnables et appropriées pour éviter et réduire les dommages pour lesquels la Société pourrait être tenue responsable.

## **14. Indemnisation**

L'Acheteur s'engage à indemniser et à défendre la Société contre toute réclamation, frais et dommages résultant (i) d'une utilisation anormale ou incorrecte, d'une mauvaise utilisation ou d'une négligence des Produits, ou d'une violation des présentes CGV ou d'un manquement de la part de l'Acheteur à ses obligations y compris, mais sans s'y limiter, en matière de stockage des Produits en dérogation aux conditions de stockage applicables aux Produits et à l'utilisation des Produits à des fins autres que celles pour lesquelles les Produits sont autorisés, et (ii) à l'utilisation ou à la vente de Produits fabriqués par l'Acheteur et intégrés dans les Produits fournis par la Société à l'Acheteur.

## **15. Stockage**

Si l'Acheteur refuse ou omet de fournir des instructions d'expédition ou de prendre livraison des Produits offerts conformément aux présentes Conditions Générales de Vente, la Société sera en droit d'exiger le paiement immédiat des Produits.

La Société est en droit de stocker ou de faire stocker les Produits aux risques et aux frais de l'Acheteur.

Tous les stocks de Produits doivent être stockés par l'Acheteur ou ses représentants conformément aux conditions de stockage applicables aux Produits. La Société est autorisée, avec l'accord préalable de l'Acheteur (qui ne doit pas être refusé de manière déraisonnable), à inspecter les stocks de Produits de la Société dans les dépôts, sous-dépôts ou autres locaux de l'Acheteur.

## **16. Propriété Intellectuelle**

Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que la vente de Produits à l'Acheteur n'autorise en aucun cas ce dernier à utiliser des marques appartenant à la Société, à ses partenaires et à ses sociétés affiliées. L'Acheteur ne doit pas enfreindre les brevets, marques, noms commerciaux, modèles déposés, droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle appartenant à la Société, à ses partenaires et à ses sociétés affiliées et se rapportant aux Produits ou à tout autre élément fourni par la Société avec ou en relation avec les Produits. Toute violation des droits de propriété intellectuelle de la Société, qu'il s'agisse d'une substitution, d'une cession, d'une violation de droits d'auteur ou de marques ou de toute autre utilisation non autorisée, entraînera la prise de mesures appropriées par la Société pour protéger ses intérêts.

## **17. Confidentialité**

L'Acheteur et la Société s'engagent à garder confidentiels les termes des présentes CGV et du Contrat de vente, ainsi que les secrets d'affaires de l'autre partie pendant la transaction commerciale et même après le traitement de la commande, jusqu'à ce que ces informations soient connues du public. Les secrets d'affaires comprennent toutes les informations qui ne sont pas généralement connues ou accessibles au public de cette manière, telles que les listes de clients, les listes de prix, les rabais éventuels, les recettes, et les inventions.

L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui étaient déjà connues de la partie réceptrice au moment de leur réception, qui ont été ou sont légalement mises à la disposition de la partie réceptrice par des tiers sans obligation de confidentialité ou qui doivent être divulguées à des tiers en raison d'ordres officiels ou légaux (par exemple, les autorités responsables des licences, les autorités de surveillance ou gouvernementales ou les consultants tenus au secret professionnel).

Dans la mesure où les circonstances spécifiques le permettent, l'Acheteur doit informer la Société sans délai avant que toute information ne soit divulguée à un tribunal ou une autorité.

L'obligation de confidentialité stipulée ci-dessus survit à l'exécution de la commande.

## **18. Protection des Données**

L'Acheteur et la Société se conforment aux lois applicables en matière de protection des données en vigueur, y compris le Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données).

L'Acheteur n'est pas autorisé à fournir à la Société des données à caractère personnel autres que celles dont la Société a besoin pour fournir les Produits conformément au Contrat ou pour satisfaire à une obligation légale.

L'Acheteur ne peut pas fournir à la Société des données à caractère personnel concernant des patients dans le cadre ou en relation avec ledit Contrat. On entend par "données à caractère personnel" toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Pour plus d'informations sur la manière dont la Société traite les Données Personnelles fournies par l'Acheteur, veuillez consulter la politique de confidentialité de la Société à l'adresse <https://beonemedicines.com/privacy-policy/>.

## **19. Notification d'effets indésirables/processus de réclamation concernant le Produit**

L'Acheteur doit notifier à la Société toutes les informations relatives à la sécurité, y compris les effets secondaires indésirables et les situations particulières, dans les vingt-quatre (24) heures suivant la date à laquelle il en a pris connaissance, dans le respect des lois applicables en matière de protection des données, en se rendant sur [adverse\\_events@beonemed.com](mailto:adverse_events@beonemed.com). Toutes les plaintes relatives aux Produits doivent être envoyées à [productcomplaints@beonemed.com](mailto:productcomplaints@beonemed.com) dans le même délai.

Aux fins du présent Contrat, on entend par événement indésirable tout événement médical indésirable ou toute aggravation de la maladie initiale chez un patient auquel un médicament a été administré, et qui n'est pas nécessairement lié par un lien de causalité à ce traitement. Un événement indésirable peut donc être tout signe, tout symptôme, tout résultat de laboratoire anormal, etc. Les situations particulières comprennent l'exposition pendant la grossesse (maternelle/paternelle), l'exposition du nourrisson au médicament pendant l'allaitement, l'absence d'effet thérapeutique, l'utilisation en dehors des indications autorisées, le surdosage, l'abus, l'erreur de médication, l'interaction médicamenteuse, le bénéfice thérapeutique inattendu, l'exposition professionnelle et la transmission présumée d'un agent infectieux.

## **20. Droit Applicable et Juridiction**

Les présentes CGV et tout Contrat y afférent sont régis par le droit français et doivent être interprétés conformément à ce droit, à l'exclusion des dispositions du droit international des conflits de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Tout litige ou toute réclamation survenant entre les parties en rapport avec la vente de Produits conformément aux présentes CGV (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris (France).

Si une disposition des présentes CGV est totalement ou partiellement invalide, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.

BeOne Medicines FRANCE SARL, 21.08.2025